



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-
GRANTHAM

AVIS PUBLIC

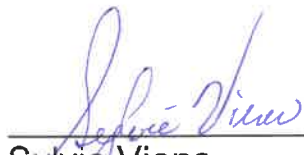
Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148 et suivant du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022;

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham du mercredi 3 août 2022 à 19h30 soit reportée au mardi 9 août 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal au chalet des loisirs.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4^e jour de mai 2022.



Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière